



Commission Départementale des Activités Sportives

Section FEMININES

Procès-Verbal n° 4

Réunion du : **Jeudi 7 Octobre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référente C. Féminine : **Mme Lydie BASTIEN**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Engagements

INFORMATIONS

*** MODIFICATION D'HORAIRE**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

*** FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

*** RAPPEL**

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.



CORRESPONDANCES

ST MAXIMIN : Equipe U15F à 8 et Séniors à 8 pris en compte dans le championnat.

PAYS DE FAYENCE : Demande le report de son match Séniors à 8 du 06.10.2021 c/ FC PUGET vu accord du club adverse, la commission dit match à jouer le 17.10.2021 a titre exceptionnel.

ROQUEBRUNE : Désidérata pour son équipe Séniors à 8 pour jouer que le dimanche. Noté

SC TOULON : Avec retard engage une équipe Séniors à 11 et une équipe U15F à 8.

LE REVEST : Annulation de son engagement U15F (nombre de joueuses insuffisant)

HYERES FC : Equipe U15F à 8 pris en compte pour le championnat.

HYERES FC : Demande le report de son match Séniors à 11 du 10.10.2021 c/ SC TOULON vu accord écrit du club adverse, la commission dit match à jouer le 07.11.2021 a titre exceptionnel.

AS MAXIMOISE : Demande le report de son match Séniors à 8 du 10.10.2021 c/ LORGUES la commission dit match à jouer le 17.10.2021 a titre exceptionnel.

CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS

Championnat à 11 : 1ère journée le 10 Octobre 2021

Poule unique Match « Aller / Retour » pour la 1^{ère} phase. Il sera procédé à une 2 -ème phase sous forme de play off.

Clubs engagés :

BRIGNOLES 1 – ASPTT HYERES 1 – LORGUES 1 – RC LA BAIE 1 – DRAGUIGNAN - HYERES FC 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 – SC TOULON 2 -

Championnat à 8 : 1ère journée le 10 Octobre 2021

3 Poules de brassage : suite au désistement de LA CADIERE et a l'intégration de PUGET – ROCBARON – SIX-FOURS LE BRUSC 2 nous avons élaboré des poules de brassage géographiquement

Les 2 premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs « 3eme » de chaque poule formeront la poule D1 toutes les autres équipes formeront la poule D2.



POULE A	POULE B	POULE C
ST CYR	US VAL ISSOLE	STE MAXIME
LA VALETTE	BESSE SUR ISSOLE	ROQUEBRUNE
ASPTT TOULON	AS BRIGNOLES 2	PAYS DE FAYENCE
ASPTT HYERES 2	ROCBARON	PUGET
SIX FOURS LE BRUSC 1	PIGNANS	LORGUES 2
	O ST MAXIMIN	LA LONDE

CHAMPIONNAT JEUNES

Championnat U18 à 8 : Annulé faute d'équipe

Championnat U15 à 8 : 1^{ère} Journée le 16 Octobre 2021

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées en féminines U15 à 8. La commission a pris la décision de la modification du calendrier avec 2 poules à 7 équipes match aller-retour pour la 1^{ère} phase. Il sera procédé à une 2^{ème} phase sous forme de play off

POULE A	POULE B
HYERES F.C 1	A.S LES VALLONS 1
T.PIVOTTE SERINETTE 1	F.C PUGETOIS 1
J.S.MOURILLONNAISE 1	A.S BRIGNOLAISE 1
U.S CADIERENNE 1	O.ST MAXIMIN 1
SIX-FOURS LE BRUSC FC 1	EFC FREJUS ST RAPHAEL 1
US CARQUEIRANNE LA CRAU 1	S.C DRAGUIGNAN 1
SPORTING CLUB TOULON 1	ET.S.LORGUAISE 1



QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

ROQUEBRUNE : Séniors à 8

Prochaine réunion

Jeudi 14 octobre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER